

Des bordels alémaniques liés au passé du propriétaire du bar

Le patron du Constellation a été condamné en 2008 pour incitation à la prostitution. Outre le cas Genevois, il était lié à des proxénètes de Berne et de Soleure.



Par François Schlatter



Le propriétaire du bar Le Constellation et son épouse ont été entendus par la justice vendredi matin.AFP

Les révélations sur les activités passées de Jacques Moretti en Suisse s'épaissent après de nouvelles révélations. Cette fois, c'est «Le Figaro» qui en rajoute une couche. On savait que le quadragénaire avait été condamné en 2008 par le Tribunal correctionnel d'Annecy (Haute-Savoie) pour avoir poussé quatre femmes à se prostituer dans un salon de massage de Genève dont il était le gérant.

Se basant sur une copie du jugement de 2008, le quotidien français révèle que le Corse avait également recruté des jeunes femmes afin qu'elles vendent leurs charmes dans deux salons de Berne et de Soleure. Le dossier note que les établissements étaient tenus par des «proxénètes suisses avec lesquels il (ndlr: Jacques Moretti) était en affaire, en comptant tirer un bénéfice financier».

Le Français avait été relaxé pour l'aspect helvétique de l'affaire, puisque la prostitution des personnes majeures est légale en Suisse. Il avait en revanche été condamné pour incitation à la prostitution. Il avait écopé de douze mois de prison, dont huit avec sursis, pour des faits remontant à 2005. Deux autres hommes étaient également sur le banc des accusés: le premier, un Corse avait écopé de 10 mois de prison dont six ferme. Le troisième homme avait été relaxé.